

Les assurances aux ménages ruraux pauvres

BIM n° 90 - 07 novembre 2000
Geneviève NGUYEN

Je viens de finir la lecture d'un petit article fort intéressant sur les assurances-risques pour les agriculteurs (écrit par Marie-Constance Houédanou, dans Agripromo n°93/94, 1998). Je voudrais partager avec vous quelques interrogations que soulève cet article.

L'auteur part du constat de base que le financement de l'agriculture et du monde rural est contraint en raison des risques importants, et elle présente deux expériences d'assurance. La première est celle du groupe MACI Assurances en Côte d'Ivoire, créé en 1956 sur la base d'un partenariat entre la Mutuelle agricole de CI, la société tropicale d'assurance mutuelle-vie et la mutuelle d'épargne et de crédit (MUDEC). Après un exposé sur les produits offerts par la MACI (fort intéressants d'ailleurs) -garantie responsabilité civile chef de famille, garantie mortalité bétail, garantie incendie de plantation, assurance contre les accidents physiques, assurance des facteurs et équipements de production agricole-, l'auteur note « il faut avouer que jusqu'à présent, la MACI a surtout eu à faire avec des sociétés agro-industrielles utilisant des ouvriers agricoles (!!!). L'assurance en Afrique demeure encore un produit trop cher pour les paysans individuels. »

La deuxième expérience présentée est celle de Janasaviya Trust Fund au Sri Lanka. Le JTF est un fonds destiné à aider les familles pauvres, et en particulier les femmes pauvres. En liant assurance et crédit, l'objectif de ce fonds est de faciliter l'accès au crédit pour des personnes porteurs de projets mais sans ressources et soumis à des risques importants. Chaque emprunteur souscrit une prime d'assurance de 200 Rs (= 2 500 Fcfa) et reçoit en cas d'accident (décès, maladie, catastrophe naturelle, feu, vol) 20 000 Rs pour couvrir les emprunts en cours. Bon, on en sait pas plus.

L'article est un peu court (pas d'info sur le fonctionnement précis des systèmes, sur ces performances actuelles...), mais il a le mérite de traiter de la question des assurances qui me paraît fondamentale dans les contextes qui nous intéressent. Le dernier rapport de la Banque Mondiale sur la pauvreté développe largement la thématique du risque et place la capacité des acteurs à gérer les risques au cœur de la problématique de la pauvreté. Des travaux ont aussi été menés sur la micro-assurance (voir BIM 37, 56 et 69), mais il me semble que le chantier est énorme et tout reste encore à faire. Comme l'offre des services financiers aux pauvres, les assurances sont un service essentiel et pourtant inexistant dans beaucoup de pays (au delà de tous les mécanismes d'entraide informels). Beaucoup de similitudes existent entre la microfinance et les assurances, mais les assurances me semblent poser des défis supplémentaires dans les contextes où sévit la pauvreté : l'énorme déséquilibre entre la cotisation qu'un individu « pauvre » peut supporter et l'importance des risques auxquels il fait face tous les jours, le déséquilibre entre la part des risques ne touchant qu'un individu et la part des risques cova-

riants qui touchent une population entière (la mutualisation n'est possible que si tout le monde n'est pas touché en même temps). Face à ces défis, ce que l'on sait faire en microfinance semble être remis en cause : mutualisation, valorisation des ressources financières endogènes...

Référence : Dernier rapport sur le développement 2000-2001 de la Banque Mondiale « Attequer la pauvreté », et en particulier les chapitres 1 et 8 sur les causes de la pauvreté et le risque. Il est bon de savoir que tout le rapport est téléchargeable (attention toutefois au temps de téléchargement) gratuitement à partir du site de la banque : <http://www.worldbank.org/poverty/wdrpoverty/>